

ANNEXE V
(article 14)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE DE
LIMOILLOU

1. Le projet consiste en la réalisation des plans et devis, des travaux d'aménagement et de construction de même qu'en l'achat des équipements nécessaires à l'implantation d'un écocentre dans l'arrondissement Limoilou destinés à offrir aux citoyens toute la gamme de services nécessaires à la gestion des matières résiduelles.

2. Les divers travaux à réaliser consistent en des travaux d'aménagement et de construction, notamment d'excavation, de déboisement, de déblai et de remblai, de construction de chemins d'accès, de dalles de béton, de murs de soutènement, de réalisation de pavage, d'aménagement paysager et de construction de bâtiments.

CHAPITRE II

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

3. Le tout consiste à faire l'acquisition des équipements nécessaires à l'aménagement de l'écocentre de Limoilou.

CHAPITRE III

SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT

4. Les services professionnels, salaires et dépenses, concernent la réalisation notamment des plans et devis, des relevés d'arpentage, des études géotechniques, des contrôles qualitatifs des matériaux, des estimés de coûts de construction, de la surveillance de chantier, des documents d'appels d'offres et l'engagement du personnel d'appoint en support des professionnels dans l'exécution de ces tâches.

TOTAL : 87 855,21 \$